*Déclaration intersyndicale CGT-FSU-Solidaires 28 septembre 2026*

Le droit à l'avortement est une liberté fondamentale qui devrait être une réalité partout dans le monde. L'avortement est un droit indispensable à la santé des femmes, à leur émancipation, à leur scolarisation, à leur accès au travail et donc à leur autonomie. Pourtant, en dépit de leurs engagements internationaux et de multiples recommandations de l'ONU, de nombreux pays continuent à interdire ou à en restreindre l'accès. Seule une quarantaine de pays l'autorise. L'Organisation Mondiale de la Santé nous rappelle qu'aujourd'hui encore 45 % des avortements sont pratiqués dans de mauvaises conditions et c'est une des causes importantes de décès maternel.

En cette journée mondiale pour le droit à l'avortement du 28 septembre 2026, nous exprimons notre solidarité avec toutes celles et tous ceux qui ont besoin d'avoir recours à une IVG mais qui n'ont pas accès à ce droit, avec toustes celleux qui sont poursuivies par les anti-choix, par les traditionalistes religieux ou par les masculinistes, alors qu'ielles luttent pour une société égalitaire.

Le monde du travail entretient un lien historique avec le droit des femmes à disposer de leur corps, condition essentielle à la construction d'une société fondée sur l'égalité. L'accès à l'IVG et à la contraception est fondamental dans l'accès des femmes à l'autonomie économique, au monde du travail et plus largement à la sphère publique. Avant même la loi Veil, dans les entreprises et les services publics, les travailleuses s'organisaient dans l'ombre : cagnottes clandestines, réseaux d'entraide et de solidarité pour permettre à leurs collègues d'avorter dans la dignité et la sécurité.

Aujourd'hui, le contexte international montre à quel point ces droits restent sous pression et peuvent être remis en cause. En Europe, la montée de l'extrême droite s'accompagne d'une remise en cause ou de difficultés d'accès à l'IVG dans plusieurs pays, tandis qu'il est encore totalement interdit à Malte et en Andorre.

Aux Etats Unis, depuis l'arrêt de Roe v. Wade, l'interdiction de l'IVG dans de nombreux Etats a poussé certaines entreprises à financer le déplacement de leurs salariées. Mais l'accès à un droit fondamental ne doit jamais dépendre du bon vouloir d'un employeur : ce doit être un droit garanti, inconditionnel et universel.

En France, deux cent cinquante mille femmes environ avortent chaque année et une femme sur trois

y aura recours dans sa vie. Nous pourrions penser qu'avec la liberté de recourir à l'avortement inscrite dans la Constitution, ce droit nous est acquis. Mais le contexte actuel de destruction des services publics de santé et de restrictions budgétaires, de fermetures des hôpitaux et des maternités de proximité, en particulier dans les territoires ruraux, de diminution des aides au Planning familial par exemple, risque de faire de cette loi une coquille vide. De plus, nous dénonçons les attaques croissantes visant à conditionner les financements publics des Plannings familiaux à leur "neutralité". Le Planning familial est une association et n'est donc pas tenu à une obligation de neutralité.

La politique d'austérité fait le jeu des anti-choix comme le montre le retour en force des valeurs réactionnaires et la montée de l'extrême droite en France comme ailleurs. En outre, bien que le délit d'entrave soit reconnu et condamne le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer ou de s'informer sur une interruption de grossesse, et bien qu'il ait été étendu à Internet, les réseaux anti-choix continuent de diffuser de fausses informations et d'attiser les peurs, réduisant ainsi le libre exercice de ce droit fondamental.

Nous pensons particulièrement aux travailleuses précaires et aux femmes exilées, avorter en France a un coût : celui du ou des jours de carence, de l'éloignement géographique ainsi que des freins matériels et financiers, tels que les frais de transport, de garde d'enfants qui pèsent lourdement sur leur budget. Alors qu'existe un arrêt de travail spécifique sans jour de carence depuis 2024 pour une interruption médicale de grossesse (IMG) et les avortements spontanés, l'accès à un arrêt sans carence pour une IVG reste bloqué à l'Assemblée Nationale, où la proposition de loi dort en commission des affaires sociales depuis le 25 septembre 2025. Le manque d'information, la barrière de la langue ou l'absence de soutien produisent aussi des retards dans leur prise en charge. L'accumulation de ces difficultés entraîne parfois un dépassement du délai légal autorisé en France.

Face à la progression des forces hostiles à l'avortement, il est indispensable de renforcer les moyens dédiés à l'information, à la contraception et à l'IVG, de former davantage les professionnel.les et de créer de nouveaux centres de santé. Un des leviers d'action majeur réside dans la mise en œuvre effective du programme EVARS dans l'Éducation nationale. Ce programme permet d'informer la jeunesse sur l'accès réel à la contraception, à la contraception d'urgence et à l'IVG. Malheureusement, sans moyens spécifiques et sans formation des personnels, la mise en place des trois séances annuelles obligatoires n'est pas effective à l'heure d'aujourd'hui. Il est indispensable qu'une ligne budgétaire spécifique et pérenne soit allouée par le ministère de l'Éducation nationale à ce programme. Il est indispensable que les personnels, dans leur diversité enseignant-es comme infirmi-ères et assistant-es sociales, soient tout-es formé-es de manière rigoureuse pour animer les 3 séances

obligatoires. L'EVARS est aussi l'outil pour lutter contre les VSS, enseigner le consentement et favoriser l'égalité filles-garçons.

Nos syndicats doivent contribuer à faire avancer les revendications féministes en leur sein et dans leur secteur et combattre les idées d'extrême droite par différents moyens, tracts, affiches mais aussi dans nos formations. Notre intersyndicale organise tous les ans des formations en ce sens, place des combats féministes dans le syndicat, lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les idées masculinistes.

Pour toutes ces raisons, nous revendiquons :

- la réouverture des centres d'interruption volontaire de grossesse fermés
- l'arrêt de la fermeture des maternités et des hôpitaux de proximité
- le fait que l'IVG reste un soin pris en charge à 100 % pour toutes les personnes ayant besoin d'y recourir
- la fin immédiate des jours de carence pour IVG dans le privé comme dans la Fonction Publique , par l'élargissement sans délai du dispositif existant pour les IMG et fausses couches, ainsi que la création d'un congé rémunéré
- que le choix de la méthode pour avorter, médicamenteuse ou instrumentale, soit garanti
- que la méthode instrumentale puisse être pratiquée par les médecins et les sages femmes dans les centres de santé sexuelle
- des moyens et une véritable formation des enseignant-es afin de rendre l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité effective à l'École , pour tous les niveaux
- la suppression de la double clause de conscience et l'application ferme de la loi contre le délit d'entrave
- que les moyens budgétaires pérennes soient priorisés pour le service public de santé et le tissu associatif concerné
- l'inscription de l'IVG dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne